

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

## COMPTE-RENDU

### ■ **Projet de camping municipal**

M le maire expose au conseil municipal que la Commune de Mahalon ne dispose plus d'offre d'hôtellerie de plein-air suite à la fermeture en 2018 du Camping du Goyen pour cause de retraite des propriétaires exploitants. Face à cette carence de l'offre d'hôtellerie de plein-air sur la commune et afin de contribuer à la valorisation dynamique de son potentiel touristique, il est proposé la création d'un camping municipal (30 à 40 emplacements).

Fort enjeu de développement touristique local, le camping municipal en projet sera implanté sur un terrain d'1,3 ha, propriété de la collectivité, dans le cadre verdoyant du vallon de Stangirvin, idéalement placé à 250 mètres du cœur de la commune, à proximité immédiate du Centre de Découverte (gîte de groupes de 36 lits géré par la commune).

Le camping municipal en projet répondra aux critères d'un équipement de qualité inscrit dans une démarche de développement durable. Il comprendra également une aire d'accueil des camping-cars.

La gestion du camping municipal sera assurée par le personnel du Centre de Découverte (gîte de groupes) de Mahalon, attenant au camping. Le budget du camping sera intégré au budget annexe du Centre de Découverte.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la création d'un camping municipal et autorise le maire à mener toutes les démarches de finalisation du projet et à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération.

### ■ **Programme d'aménagements routiers**

Présentation du programme d'aménagements routiers 2020 comprenant des opérations de sécurisation routière et des travaux de voirie. Il est rappelé que la commune ne bénéficie plus d'aucune aide financière pour ses travaux routiers. La totalité du réseau de voirie communal (65 km) est à la charge financière à 100% du budget municipal.

#### **Réfection de voirie :**

Route de Kerrest-Plouhinec, route de Ménez-Lohantec-Plozévet, route bourg-Confort-Meilars, route de Ty-Guen –L'Espérance, route de Roscaradec, route de Kermarie, route et carrefour de Ty-Biriou, route de Cosquéric, route à Lescoat, carrefour Kerz-Atao ; achèvement des travaux d'aménagement entrée-Est du bourg.

#### **Sécurisation routière...**

##### **• au Centre multiactivités**

Amélioration de la sécurité routière aux abords du Centre multiactivités : voie routière en sens unique, création d'une zone 30, traitement de la chaussée et de ses abords ( cheminements piétons, aires de stationnement , signalétique verticale et horizontale.....).

##### **• à Groaz-Ru**

La dangerosité de la sortie du stop au lieu-dit Groaz-Ru (route Mahalon-Plozévet) a été soulignée par les riverains et usagers de ce lieu. Afin d'améliorer la visibilité, un arasement de talus, un renforcement de la signalisation verticale et horizontale ont été réalisés.

- **à Larrin**

Après concertation avec les habitants du village, un dispositif expérimental de réduction de la vitesse a été mis en place à Larrin début 2020. Après expérimentation, réalisation d'un aménagement pérenne de sécurisation routière dans la traversée du village (aménagements paysagers, plateau ralentisseur, etc.). Préalablement aux travaux d'aménagement, le Syndicat des Eaux du Goyen doit réaliser des travaux d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de son réseau avec l'Aulne.

- **bourg (sortie d'école)**

Afin de sécuriser la sortie d'école et la traversée vers la base de loisirs, réalisation d'un plateau ralentisseur avec une signalisation adaptée.

- **à Ty-Guen,**

Renforcement des mesures de sécurisation routière sur le quartier Ty-Guen – Kerveur par l'aménagement d'un giratoire.

- **à Ty-Treudic,**

Afin de clarifier les usages, aménagement d'un giratoire.

- **à Landiduy (sortie Hameau Quéré),**

Aménagement de la sortie du Hameau Quéré.

- **à Kerhoel,**

Réflexion en cours des élus municipaux sur les actions à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité routière dans cette zone.

Le montant global des aménagements routiers (travaux de voirie et opérations de sécurisation routière) s'élève à 225 000 € en 2020.

### ■ **Restauration des vitraux de la chapelle Saint-Pierre : demande de subvention DSIL**

Constatant l'état de dégradation du patrimoine des vitraux de la chapelle, élus municipaux, acteurs culturels et bénévoles investis dans l'entretien de l'édifice ont mené une réflexion et une concertation conduisant au projet de restauration des vitraux de la chapelle.

Compte-tenu de la technicité nécessaire à la réalisation de l'opération, la collectivité locale a fait appel à une professionnelle agréée, Solène Bellion, vitrailliste à « Vitraux Ar Vro ». (Plouhinec 29).

Le montant des travaux de restauration des vitraux de la chapelle Saint-Pierre s'élève à 11 206 € ht. M le maire informe le conseil municipal que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur la thématique « Projet visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non-classé ».

Le conseil municipal autorise M le maire à solliciter le financement DSIL pour les travaux de restauration des vitraux de la chapelle Saint-Pierre.

### ■ **Etude et vote des participations**

-Association des Maires du Finistère : 304, 89 € (0, 314 € par habitant)

-Association des Maires Ruraux du Finistère : 100 €

### ■ **Subvention au Groupement Jeunes FC Cap-Sizun**

M. le maire expose au conseil municipal la demande de subvention présentée par le Groupement de jeunes FC Cap-Sizun qui a pour objet la pratique footballistique pour les jeunes capistes de 12 à 18 ans.

Le groupement de jeunes FC Cap-Sizun sollicite une subvention de 30€ par joueur habitant Mahalon soit au total 90 €.

Après avoir entendu M le maire et délibéré,

Le conseil municipal accorde une subvention de 90 € au Groupement de jeunes FC Cap-Sizun.

## ■ Service d'eau : bilan annuel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence « service d'eau potable » est exercée par la Commune de Mahalon sur son territoire. Cette prise de compétence découlait de la dissolution du Syndicat intercommunal des Eaux de Kergamet qui réunissait les communes de Landudec, Guiler-sur-Goyen et Mahalon.

Aujourd'hui, l'eau distribuée à Mahalon est produite à Landudec (station de Kergamet) et fournie et facturée à la Commune de Mahalon par la Communauté de Communes du Haut-Pays Bigouden.

Le service communal d'eau potable est exploitée par la SAUR en affermage : contrat reconduit le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 13 ans.

Le rapport d'activités 2019 donne les éléments chiffrés suivants :

- En 2019, le volume fourni est de 51 496 m<sup>3</sup>.
- Linéaire de réseaux : 50 024 ml (50 km).
- Abonnés : 471.
- Volumes consommés : 38 968 m<sup>3</sup> consommés en 2019.
- Rendement du réseau : en 2019, 76,67 %.
- Consommation unitaire domestique : 86 litres/jour/habitant. La moyenne départementale est de 97 litres/jour/habitant avec un objectif d'économie à 90 litres/jour/habitant à l'horizon 2030, objectif déjà atteint sur le territoire.
- 100% des analyses conformes.
- Un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> a payé 2,85 €/ m<sup>3</sup>.

## ■ Service d'eau : fixation de la part communale pour l'abonnement et les consommations en 2021

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier pour 2021 les tarifs en vigueur en 2020 (part communale), à savoir :

-Abonnement 2021 : 72,46 €

- Consommations 2021 :

- de 1 à 30 m<sup>3</sup> : 0,428 € le mètre cube

- de 31 à 300 m<sup>3</sup> : 0,846 € le mètre cube

- de 301 à 500 m<sup>3</sup> : 0,563 € le mètre cube

- Plus de 500 m<sup>3</sup> : 0,382 € le mètre cube.

Après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal valide les tarifs 2021 fixant la part communale pour l'abonnement et les consommations.

## ■ Montée en débit : lancement des travaux

Mégalis, en charge du développement du très haut débit en Bretagne, a programmé une opération de montée en débit permettant une hausse significative des débits de connexion. Mahalon est directement concerné par cette opération de montée en débit. Les habitations disposant d'un faible débit de connexion sont intégrées à cette opération.

Le montant des investissements sur Mahalon est de 280 000 € ht financé par la Région, le Département et la Communauté de Communes. Les investissements réalisés seront réutilisés pour les futurs déploiements de la fibre optique.

L'entreprise CIRET a obtenu le marché et a réalisé les études et visites techniques de terrain pour réaliser l'ensemble de l'opération (avec implantation des armoires de montée en débit, tranchées et poses des conduites). Ces travaux, lancés en août 2020, se poursuivront jusqu'à mars 2021.

### ■ Parc éolien de Kérigaret : lancement du renouvellement

Ouvert en 2007, le parc éolien de Kérigaret (2 éoliennes sur Mahalon, 2 sur Guiler, 4 sur Plozévet), exploité par Engie Green, va faire l'objet d'une refonte. La procédure et réalisation du projet sont longues (5 ans). Il ne s'agit pas d'un renouvellement à l'identique. Turbines nouvelle génération, éventuelle modification des emplacements des éoliennes pour optimiser le rendement, amélioration de l'acoustique... Après la phase d'études, l'enquête publique, le projet comprendra une phase de démontage des anciennes éoliennes, une phase préparatoire au montage des nouvelles éoliennes, une phase de montage des nouvelles éoliennes et de raccordement électrique.

Marine Gagnaire, cheffe de projet Développement éolien à Engie Green, a en charge ce dossier. A l'automne 2020, elle rencontrera les exploitants agricoles concernés par ce projet.

### ■ Désignation des propriétaires fonciers membres de l'Association foncière de remembrement de Mahalon

M le maire expose au conseil municipal que l'Association Foncière de Remembrement (AFR), gestionnaire des chemins d'exploitation, est constituée d'un comité syndical composé de 14 membres propriétaires fonciers : 7 membres désignés par le conseil municipal, 7 membres désignés par la Chambre d'Agriculture.

Les membres de l'AFR sont à renouveler.

Le conseil municipal désigne les sept propriétaires suivants :

- Didier Loret
- Claude Perhirin
- Eric Claquin
- Alain Normant
- Didier Savina
- Dominique Le Gall
- Henri Savina

En qualité de membres du comité syndical de l'Association Foncière de Remembrement.

Pour information, la Chambre d'Agriculture a désigné les 7 propriétaires fonciers suivants : Yves Cariou, Mickaël Duquesne, Bernard Vigouroux, Henri Pichavant, René Souben, Joel Lucas, Benoit Brénéol.

### ■ Désignation des représentants municipaux aux commissions intercommunales

Le conseil municipal désigne ses représentants aux commissions intercommunales :

- Commission Enfance-Jeunesse et vie associative : Fabien Celton
- Commission Action économique : Raymond Bétrom
- Commission Espaces Naturels et randonnée : Bernard Le Gall (suppléante : Marion Claquin)
- Commission Environnement (déchets) : Martine Darchen (suppléant : Fabien Celton)
- Commission Services et Equipements intercommunaux : René Souben
- Référent numérique : Annick Duquesne
- Référent mutualisation : René Souben
- Commission Spanc : Bernard Le Gall

## ■ Questions et informations diverses

-**Repas des aînés** : en raison du contexte sanitaire, le repas des aînés, programmé le 18 octobre, est annulé. Les personnes de plus de 70 ans de la commune recevront un panier « Saveurs de Mahalon » composé de produits du terroir faits à Mahalon. Ils seront remis par les élus.

Celles et ceux qui souhaitent pourront le retirer directement en mairie.

-**Fête des Talents locaux** : la 3<sup>ème</sup> édition, programmée les 17 et 18 octobre au centre multiactivités est annulée en raison de la situation sanitaire et reportée à l'automne 2021.

-**Animations** : constitution d'un groupe de travail « Animations » composé d'Anthony Faillard, Virginie Le Berre, Fabien Celton, Raphael Le Brun, Tanguy Bariou, François Le Gall, Marion Clauquin, Raymond Bétrom, Martine Darchen.

-**Défibrillateurs** : installation de trois défibrillateurs (centre multiactivités, bibliothèque- base de loisirs, stade de football). Une formation à leur utilisation sera proposée aux responsables associatifs.